

Voici d'autres notes sur les indulgences



1. Il n'est pas nécessaire que la réconciliation ait lieu le même jour que le pèlerinage ou la visite pieuse. Il convient que la Sainte Communion et la prière pour le Saint-Père aient lieu le même jour.

2. Une seule confession sacramentelle suffit pour obtenir plusieurs indulgences plénières dans un délai de deux semaines; mais la Sainte Communion doit être reçue et une prière à l'intention du Saint-Père doit être récitée pour l'obtention de chaque indulgence plénière.

3. Une personne peut obtenir une indulgence pour elle-même ou l'offrir pour une personne décédée ou pour les âmes du purgatoire.

4. Une personne peut obtenir une deuxième indulgence jubilaire plénière le même jour, mais seulement pour une ou plusieurs personnes décédées et si elles reçoivent à nouveau la Sainte Communion dans le cadre de la célébration d'une deuxième messe ce jour-là.

Et si aller quelque part n'était pas possible?

Les fidèles véritablement repentis de leurs péchés, mais qui ne peuvent participer aux diverses célébrations solennelles, aux pèlerinages et aux visites pieuses pour des motifs graves (en particulier les moniales et les moines cloîtrés, mais aussi les personnes âgées, les malades, les prisonnier(ère)s et ceux/celles qui, par leur travail dans les hôpitaux ou autres confinements de soins, assurent un service continu aux malades), peuvent obtenir l'indulgence jubilaire, dans les mêmes conditions, si, uni(e)s en esprit aux fidèles qui y participent personnellement (en particulier lorsque les paroles du Souverain Pontife ou de l'Évêque diocésain sont transmises par les divers moyens de communication), ils/elles récitent le Notre Père, la Profession de foi sous une forme approuvée et d'autres prières conformes aux objectifs de l'Année Sainte, chez eux/elles ou dans le lieu où ils/elles sont confiné(e)s (par exemple dans la chapelle du monastère, à l'hôpital, dans la maison de retraite, dans la prison...) en offrant leurs souffrances ou les difficultés de leur vie.



Comment puis-je recevoir une indulgence du jubilé?

« L'indulgence est une rémission devant Dieu de la peine temporelle des péchés dont la faute est pardonnée, qu'un fidèle bien disposé obtient dans des conditions déterminées et clairement définies par l'intervention de l'Église, qui, en tant que ministre de la Rédemption, dispense et applique avec autorité le trésor des œuvres expiatoires du Christ et des saints. L'indulgence est partielle ou plénière selon qu'elle enlève une partie ou la totalité de la peine temporelle due au péché. » (*Manuel des indulgences*, 4^e édition, 1999, Normes 1-2).



Diocèse Catholique de
Prince Albert

Conditions

En plus des indulgences plénières et partielles habituelles, qui sont toujours disponibles, le Pape François a accordé des indulgences plénières spéciales pour l'année jubilaire 2025.

Une **indulgence jubilaire plénière** est accordée à un(e) catholique baptisé(e), qui est repentant(e) et libre de toute affection pour le péché, et, poussé(e) par un esprit de charité, célèbre le sacrement de la Réconciliation, reçoit la Sainte Communion, prie à l'intention du Saint-Père, et qui :

a) Entreprend un pèlerinage sur l'un de nos sites de pèlerinage diocésains en participant pieusement à l'une des liturgies suivantes : la Sainte Messe, une célébration de la Parole de Dieu, la Liturgie des heures (Laudes, Vêpres ou Office des lectures), le Chemin de Croix, le Rosaire marial, l'Hymne acathiste byzantin ou une célébration pénitentielle avec confession individuelle.

b) Fait une visite pieuse à l'un des sites de pèlerinage diocésains, individuellement ou en groupe, et, pendant une période de temps appropriée, participe à l'adoration et à la méditation eucharistiques, concluant par le Notre Père, la profession de foi et les invocations à Notre-Dame.

Sites de pèlerinage diocésains de Prince Albert

- *Cathédrale du Sacré-Cœur à Prince Albert
- *Notre-Dame de Lourdes à North Battleford
- *Sanctuaire Saint-Laurent situé près de Duck Lake
- *Sanctuaire de Sainte-Thérèse à Wakaw.



Trois autres façons de recevoir une indulgence plénière pendant l'année jubilaire 2025

L'indulgence jubilaire plénière est également accordée à un(e) catholique baptisé(ee), qui est repentant(e) et libre de toute affection pour le péché, et qui, poussé(e) par un esprit de charité, célèbre le sacrement de la réconciliation, reçoit la sainte communion, prie à l'intention du Saint-Père, et qui:

1. Participe avec un esprit de dévotion aux missions populaires, aux exercices spirituels ou aux activités de formation sur les documents du Concile Vatican II et du Catéchisme de l'Église catholique, tenus dans une église ou un autre lieu approprié, selon l'esprit du Saint-Père.

(Ou):

2. Il/Elle rend visite, pendant un temps approprié, à ses frères et sœurs qui sont dans le besoin ou en difficulté (malades, prisonnier(ère)s, personnes âgées seules, personnes handicapées...), en accomplissant en quelque sorte un pèlerinage vers le Christ présent en eux/elles (cf. Mt 25, 34-36). Les fidèles peuvent répéter ces visites tout au long de l'Année Sainte, même quotidiennement, en acquérant chaque fois une indulgence plénière.

(Ou):

3. S'abstenir, dans un esprit de pénitence, au moins un jour de la semaine (surtout le vendredi) de distractions futiles (réelles mais aussi virtuelles, par exemple l'utilisation des médias et/ou des réseaux sociaux), de consommations superflues (par exemple en jeûnant ou en pratiquant l'abstinence selon les normes générales de l'Église et les indications des évêques), ainsi qu'en donnant une somme d'argent proportionnelle aux pauvres ; en soutenant des œuvres de nature religieuse ou sociale, notamment en faveur de la défense et de la protection de la vie dans toutes ses phases, mais aussi en soutenant la qualité de vie des enfants abandonné(e)s, des jeunes en difficulté, des personnes âgées nécessiteuses ou seules, ou des migrant(e)s de divers pays ; cela peut également être obtenu en consacrant une partie raisonnable de son temps libre à des activités bénévoles au service de la communauté ou à d'autres formes similaires d'engagement personnel.

